

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 684

20 mars 2013

SOMMAIRE

26pouces.lu	32815	Ingersoll-Rand Lux Clover Holding S.à r.l.	32788
AIR S.à r.l.	32817	Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l.	32826
Air Syndication S.C.A.	32825	Inovalis Management Luxembourg	32826
Alucard Finance Holding S.A.	32831	International Corporate Advisory & Accounting Services S.à r.l.	32788
Bati S.A.	32810	Kupari Holding S.à r.l.	32802
Carbon Management S.A.	32819	Leonardolux S.à r.l.	32791
Catalyst Alpha 5 S.à r.l.	32827	Lion/Rally Lux 2	32832
CG Com S. à r.l.	32828	Luxpromo II S.à r.l.	32806
CHC Helicopter Holding S.à r.l.	32828	Macquarie Autoroute International S.à r.l.	32790
CHC Helicopter S.A.	32828	Muller & Associés S.A.	32792
Clearlink Investment Management	32827	Parc Tuntange S.A.	32808
Clear Sky	32829	Parc Verluerekascht S.A.	32808
Cogeco S.à r.l.	32829	Parenass Participations S.à r.l.	32794
Compagnie Francilienne d'Investissements S.A.	32827	Platinum Investments S.à r.l.	32795
Comparco S.A.	32828	Progen SA	32797
Connexion Group S.A.	32829	Promotions Holdings S. à r.l.	32819
Coop Management S.A.	32829	REMICH INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial	32825
Cube Concept S.A.	32827	Rémy Cointreau Luxembourg S.A.	32798
Defibresil S.A.	32831	Rosalia Maritim AG	32799
Diamond 45 S.à r.l.	32830	Schmitt Consult S.à r.l.	32817
DP World Luxembourg S.à r.l.	32830	Solumat S.à r.l.	32809
EasyChange Group S.A.	32822	UBP	32803
Ebony Properties S.à r.l.	32825	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	32819
Ecolab Lux 4 S.à r.l.	32830	Ustay	32801
Espy S.à r.l.	32793	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	32823
Est Engineering S.A.	32824	Victoria Luxembourg S.à r.l.	32799
Europe et Croissance S.à r.l.	32830	VPC Luxembourg	32805
Fri-el International Holding S.A.	32826	Willow Investment S.à r.l.	32823
Gefirex SPF S.A.	32786	WorkSource Investments S.à r.l.	32789
GemeloLux Soparfi S.à r.l.	32804	Zidcard	32807
Generali Hedge Funds Sicav	32826		
GeoVera (Luxembourg I) Holdings	32786		
Groma, s.à r.l.	32787		
GT Group S.A.	32810		
IDJ S.à r.l.	32798		
IM Properties (Luxembourg) S.à r.l.	32789		

GeoVera (Luxembourg I) Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.836.

RECTIFICATIF*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société à responsabilité limitée "GEOVERA (LUXEMBOURG I) HOLDINGS S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 412F, Route D'Esch, L-1030 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 20 juin 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2012, relation: EAC/2012/8272, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 04 juillet 2012 sous la référence de L120112147, publié au Mémorial C numéro 1890 du 30 juillet 2012, que suite à une erreur matérielle, contenue dans le 1^{er} alinéa, le nom de la société dans l'extrait de publication, a été erronément indiqué.

Il y a donc lieu de lire:

"GEOVERA (LUXEMBOURG I) HOLDINGS S.à r.l.", et non comme indiqué "ADVENT PHARMA HOLDING".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1299. Reçu douze euros 12,00 €.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013017019/22.

(130020356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Gefirex SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 26.593.

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «GEFIREX SPF S.A.», ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, (matr: 1987 4005 803)

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 18 décembre 1987, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 du 27 décembre 2006, ayant eu son statut juridique actuel par acte passé par devant le notaire instrumentaire en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 18 avril 2011

inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 26.593.

La séance est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BALTUS, conseiller d'entreprise, né le 22.12.1961 à Aachen, demeurant professionnellement à L-9806 Hosingen, 13/34 Hauptstrooss.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Changement du siège social de la société

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de fixer le siège de la société à L-9990 Weiswampach, Duarefstrooss 45, et de modifier par conséquent l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi en la commune de Weiswampach».

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cents euros (600.- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Louis BALTUS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 janvier 2013. Relation: Die/2013/1030. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017028/63.

(130020506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Groma, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 105.008.

Constataion de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales, conclue sous-seing privé en date du 30 janvier 2013, et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société GROMA S.à r.l. est réparti comme suit:

HILBERT S.A.

Siège social: 60, rue de Kleinbettingen

L-8436 Steinfort

RCS Luxembourg B 60.380 300 parts sociales

ELMA FINANCE S.A.

Siège social: 1, rue Randlingen

L-8444 Steinfort

RCS Luxembourg B 97.934 700 parts sociales

Total : 1.000 parts sociales

Steinfort, le 8 février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013021748/23.

(130026203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

ICAAS, International Corporate Advisory & Accounting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 166.021.

L'an deux mille treize,

Le dix-sept janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Laurent WARION, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Laurent WARION, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «International Corporate Advisory & Accounting Services S.à r.l.», en abrégé «ICAAS», avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 429 du 17 février 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2794 du 17 novembre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 166.021, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représentée par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

2. L'associé unique décide de transférer le siège de la société de Luxembourg-Ville à L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, et de modifier en conséquence l'article cinq, premier alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Wartion, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: LAC / 2013 / 2582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017057/36.

(130020374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Ingersoll-Rand Lux Clover Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.813.033,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.402.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 février 2013 que:

1. La démission de Monsieur Jan Oversteyns, gérant de catégorie A de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} février 2013; et

2. Monsieur Jeffrey Tallyen, né le 15 septembre 1963 en Pennsylvanie, Etats uni d'Amérique, demeurant professionnellement au 6, Lenneke Marelaan, Alma Court Building 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021771/18.

(130026008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

IM Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.311.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 20 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

I.M. PROPERTIES PLC: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts sociales

THE INTERNATIONAL MOTORS LIMITED RETIREMENT BENEFIT SCHEME, 500 détenues en indivision
avec siège social à IM House, South Drive, Coleshill, Warwickshire, B46 1DF

(Royaume-Uni), fonds représenté par les personnes suivantes:

Monsieur Robert CROFT, né le 19 août 1957, à Isleworth, Londres (Royaume-Uni),
demeurant professionnellement à IM House, South Drive, Coleshill, Warwickshire,
B46 1DF (Royaume-Uni) et

Monsieur Gary HUTTON, né le 25 septembre 1959, à Birmingham (Royaume-Uni),
demeurant professionnellement à IM House, South Drive, Coleshill, Warwickshire,
B46 1DF (Royaume-Uni).

Total 500

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1 février 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013017069/31.

(130020454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

WorkSource Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.518.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 février 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante A.

2. Monsieur Pierre MELLINGER, administrateur de sociétés, né à Bordeaux (France), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à PL-00-546 Varsovie (Pologne), Stratos Office Center, Ul. Skorupki 5, 1^{er} étage, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Rossen HADJIEV, administrateur de sociétés, né à Razlog (Bulgarie), le 5 avril 1972, demeurant professionnellement à PL-00-546 Varsovie (Pologne), Stratos Office Center, Ul. Skorupki 5, 1^{er} étage, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

5. Le nombre des gérants a été augmenté de deux (2) à quatre (4).

Luxembourg, le 11 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WorkSource Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013022064/23.

(130026038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Macquarie Autoroute International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 151.049.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr David Remy employee, with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg,

"the proxy"

acting as a special proxy of Macquarie Atlas Roads International Limited, a company registered under the laws of Bermuda.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "Macquarie Autoroute International Sarl", a limited company having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 151.049, has been incorporated by deed enacted on the 15th day of January 2010.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Macquarie Autoroute International Sarl" amounts currently to EUR 12,500 represented by 12,500 Shares with a nominal par value of EUR 1 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Macquarie Autoroute International Sarl".

IV.- That the mandator as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that it takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the financial statements of the company as at the date of dissolution are hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur David Rémy, employé demeurant professionnellement au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Macquarie Atlas Roads International Limited, une société enregistrée aux Bermudes.

"le mandant"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Macquarie Autoroute International Sarl", ayant son siège social à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 151.049, a été constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2010.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Macquarie Autoroute International Sarl", pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 12500, représenté par 12500 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 1, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Macquarie Autoroute International Sarl".

IV.- Que le mandant en tant qu'associé unique déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que les états financiers de la société à la date de dissolution sont à ce jour approuvés.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/194. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017132/78.

(130020241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Leonardolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.750,00.

Siège social: L-9638 Winseler-Pommerloch, 26, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 158.062.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît:

Bernard Annet, né à Bastogne (Belgique), le 17 avril 1959, demeurant au 42, La Campagnette, B-6900 Marche-en-Famenne, Belgique,

ici représenté par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société Leonardolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital d'EUR 23 750 (vingt-trois mille sept cent cinquante euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros), 50 (cinquante) parts sociales B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales C d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158 062 (la «Société»), constituée suivant en acte reçu par devant Maître

Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 décembre 2010, publié au Mémorial C du 1 mars 2011 numéro 403.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer la date de clôture du 31 décembre au 31 mars.

En conséquence de la décision ci-dessus, il est décidé que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 31 mars 2013.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 19. "L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année."

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentaire, le présent acte, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017114/52.

(130020619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Muller & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.167.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 03 décembre 2012 que:

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- M. Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

- M. Frédéric MULLER, Expert-Comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, Président du Conseil d'Administration

- M. Marc MULLER, Expert-Comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll

- M. Bob MULLER, Economiste, né le 13 décembre 1982 à Luxembourg, demeurant au 9C, avenue du Rock 'n' Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

Et pour un mandat d'une durée de un an:

- M. Thorsten KLÄS, Economiste, né le 05 octobre 1977 à Trèves demeurant au Neustraße 54, D-54290 Trèves (Allemagne),

- M. Fernand ERNSTER, né le 07 mars 1960 à Luxembourg demeurant au 27, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

et aux fonctions d'Administrateur Délégué pour un mandat d'une durée de six ans:

- M. Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs M. Laurent MULLER, M. Frédéric MULLER, M. Marc MULLER et M. Bob MULLER, de l'Administrateur Délégué et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Les mandats des administrateurs M. Fernand ERNSTER et M. Thorsten KLÄS prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013017152/38.

(130020659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Espy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 167.041.

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de «ESPY S.à r.l.» (la «Société»), R.C.S. Luxembourg B 167.041 ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 885 du 4 avril 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Hélène MARAGA, comptable, demeurant au 20, rue René Nicolas, B-6750 Musson.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite.

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leur mandataire et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la(les) procuration(s), pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée a ensuite pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société de L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Pommerloch».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: H. Maraga, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2013. LAC/2013/2797. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017782/48.

(130020638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Parenass Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.495.

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société anonyme Parefa S.A., R.C.S. Luxembourg B 40.426 avec siège à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée Parenass Participations S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171.495,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2569 du 16 octobre 2012,

dont le capital social est de quatre cent cinquante mille Euro (EUR 450.000,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Laquelle comparante, par son mandataire, prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1) La valeur nominale des 450 parts sociales représentant la totalité du capital social est supprimée.

2) Le capital social est augmentée d'un montant d'Eur 16.099.729,59 (seize millions quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents vingt-neuf euros et cinquante-neuf centimes) pour le porter de son montant actuel d'EUR 450.000,00 (quatre cent cinquante mille euros) à un montant d'Eur 16.549.729,59 (seize millions cinq cents quarante-neuf mille sept cents vingt-neuf euros et cinquante-neuf centimes), via utilisation partielle de l'avance octroyé par l'associé unique à concurrence d'un montant d'Eur 16.099.729,59 (seize millions quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents vingt-neuf euros et cinquante-neuf centimes), par l'émission de 16.090 (seize mille quatre-vingt-dix) parts sociales nouvelles, sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes, à libérer par l'associé unique par incorporation partielle de l'avance, qui est à la disposition de la Société.

Il résulte d'un rapport de la gérance, dont une copie reste annexée au présent acte, que la gérance reconnaît qu'il existe une créance en faveur de l'associé unique suffisante pour la libération de l'augmentation de capital et que la gérance accepte expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

3) Le capital social est réduit à concurrence d'Eur 9.729,59 (neuf mille sept cents vingt-neuf euros et cinquante-neuf centimes) pour le porter de son montant actuel d'Eur 16.549.729,59 (seize millions cinq cents quarante-neuf mille sept cents vingt-neuf euros et cinquante-neuf centimes) à un montant d'Eur 16.540.000,00 (seize millions cinq cents quarante mille euros et zéro centimes), toujours représentés par 16.540 (seize mille cinq cents quarante) parts sociales sans valeur nominale, afin d'apurer les pertes à concurrence d'un montant d'Eur 9.729,59 (neuf mille sept cents vingt-neuf euros et cinquante-neuf centimes);

4) La valeur nominale des 16.540 parts sociales représentant la totalité du capital social est fixée à EUR 1.000 (mille euros) chacune;

5) Le premier alinéa de l'article six (6) est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à EUR 16.540.000,00 (seize millions cinq cent quarante mille euros et zéro centimes), représentés par 16.540 (seize mille cinq cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1.000 (mille euros) chacune.

6) Le premier alinéa de l'article six (6) des statuts de la version anglaise de l'acte est modifié comme suit:

The corporate capital is set at sixteen million five hundred forty thousand Euros (EUR 16,540,000.-) represented by sixteen thousand five hundred forty (16.540) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017180/61.

(130020435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Platinum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.879.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Milltown Management Ltd a (Limited liability company), incorporated and organised under the laws of the British Virgin islands registered with the BVI companies under registration number 1526009 with registered office at Tridend Chambers, P.O. Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with registered office in the British Virgin Islands, here duly represented Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given on 20 December 2012.

The said proxy, initialled ["ne varietur "] by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- That the company "Platinum Investmetns S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L -2540 Luxembourg, (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148879, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellincknx, notary residing in Luxembourg, on 4 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2030/09.
- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro each (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- That the articles of incorporation have not been modified since its incorporation.
- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity and according to the balance sheet of the Company as at December 27th, 2012, requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;
- That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;
- That full discharge is granted to the Company's Managers;
- There shall be proceeded to the cancellation of issued units and/or the shareholders register;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Milltown Management Ltd, une société (Limited liability company), constituée et régie par les lois des îles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Tridend Chambers, P.O. Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2012

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée "Platinum Investments S.à r.l.", un société à responsabilité limitée, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 148879, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2030/09.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12,500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

- Que les status n'ont pas été modifié depuis l'incorporation;

- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité et au vu du bilan de la société du 27 décembre 2012, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à les Associés;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ou du registre des associés;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017212/94.

(130020443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Progen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 78.782.

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROGEN S.A.", (matr. 2000 2231 906), avec siège social à L-9806 Hosingen, 13/34, rue Principale,

constituée, alors avec siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 375 du 22 mai 2001, modifiée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Remich, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 252 du 3 février 2006,

modifiée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Remich, en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2445 du 30 décembre 2006,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1157 du 14 juin 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 78.782,

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BALTUS, conseiller d'entreprise, né le 22.12.1961 à Aachen, demeurant professionnellement à L-9806 Hosingen, 13/34 Hauptstrooss.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les huit cent quatre-vingt-quatre (884) actions, représentatives du capital social de soixante-dix mille deux cent cinquante euros (70.250,00 €), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1) transfert du siège social de la société de son siège actuel à L-9990 Weiswampach, Duarefstrooss 45, et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Hosingen vers L-9990 Weiswampach, Duarefstrooss 45 et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est fixé en la commune de Weiswampach."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.35 heures.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Louis BALTUS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1027. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Releveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017224/61.

(130020453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Rémy Cointreau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 7.910.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 septembre 2012 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Yves BOUR n'est pas reconduit.
- Le mandat d'administrateur de Messieurs Ronald SCHOLLAART et Bruno LANDRIEU est reconduit pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.
- Madame Kieu-Hanh GUZELIAN, zone Director Western Europe, née à Paris le 30 janvier 1967, demeurant F-92700 Colombes (France), 70, Avenue Anatole France, est nommée administrateur pour un mandat d'une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.
- le mandat du Réviseur d'Entreprises, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., est reconduit pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2012 que:

- La démission de Monsieur Yves BOUR de ses fonctions d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration est acceptée.
- Monsieur Bruno LANDRIEU est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013
- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Bruno LANDRIEU est renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Monsieur Bruno LANDRIEU a tous pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle.

- Monsieur Olivier DE METS est confirmé dans sa fonction de directeur. Il pourra engager la société dans le cadre de sa gestion journalière par sa signature donnée conjointement à celle d'un administrateur, la co-signature du directeur ayant un caractère obligatoire.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013017244/33.

(130020144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

IDJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.400.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 167.850.

Suite aux résolutions des associés en date du 6 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant A suivant à compter du 6 février 2013:

Monsieur Marcus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant A suivant à compter du 6 février 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie Jung-Schut, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Madame Stéphanie Jung-Schut, gérant A;
- Monsieur Jacob Mudde, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013021244/21.

(130025762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Rosalia Maritim AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 94.558.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 8. Juni 2012

Nach eingehender Beratung fasst die ordentliche Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Die Generalversammlung beschließt die Mandatsverlängerung von Frau Edith Maerten als Verwaltungsrat bis zur Generalversammlung im Jahr 2016,
2. Die Generalversammlung beschließt die Mandatsverlängerung von Herrn Edgar Reifer als Verwaltungsrat bis zur Generalversammlung im Jahr 2016.
3. Die Generalversammlung beschließt die Mandatsverlängerung von Herrn Philippe Janssens als Verwaltungsrat bis zur Generalversammlung im Jahr 2016.
4. Die Generalversammlung beschließt die Bestellung der Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l. 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, als Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung im Jahr 2016
5. Die Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder Frau Edith Maerten und Herrn Edgar Reifer ändern sich wie folgt:
Berufsanschrift: L-1736 Senningerberg, rue Heienhaff, 5
Référence de publication: 2013017253/19.

(130020100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Victoria Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.518.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December.
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B61785, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Victoria Luxembourg S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143518, with registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire. (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 5, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 43 of January 8, 2009;
- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) parts with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Parlay Finance Company S.A., une société de droit Luxembourg, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire, RCS Luxembourg B61785, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Victoria Luxembourg S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143518, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 5 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 43 du 8 janvier 2009;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013017357/89.

(130020593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Ustay, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.647.

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Ustay, ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine à L-1720 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174647.

La société a été constituée suivant acte dressé par devant le notaire soussigné en date du 22 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe ROCH, employé privé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Florence GASET, employée privée, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andréas TARTORAS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,00), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à trente-huit mille euros (EUR 38.000,00) au montant de sept cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 778.000,00) sans émission d'actions nouvelles.

2. Souscription à l'augmentation de capital de la société par la société UBP par l'apport en nature consistant en une créance d'un montant de sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,00), détenue envers la Société.

3. Modification de l'article cinq (5) des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social précitée.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,00), pour le porter de son montant actuel s'élevant à trente-huit mille euros (EUR 38.000,00) au montant de sept cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 778.000,00) sans émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre la souscription et la libération de cette augmentation de capital social comme ci-après énoncé:

Souscription - Libération

L'actionnaire existant la Société UBP, ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 146.516, déclare souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et procéder à la libération de cette souscription par l'apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,00) qu'elle détient actuellement envers la Société.

L'évaluation de la créance envers la Société est documentée par un bilan de la Société daté du 23 janvier 2013 qui indique que la valeur de la créance apportée à la Société est d'au moins sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,00).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 25 janvier 2013 émis par le Conseil d'Administration de la société UBP et par la Société dont il ressort essentiellement que:

1. UBP détient la créance envers la Société.

2. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la créance apportée à la Société d'après le bilan annexé est d'au moins sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,00).

3. La créance est certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature de la créance à la Société sera affecté au compte capital social de la Société.

La valeur totale de cet apport en nature est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises agréé indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée qui est établi en date du 28 janvier 2013 par la société G.S.L. Révision S. à r.l., ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, R.C.S. Luxembourg B 156.640, et qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été apporté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital envisagée de EUR 740.000,- sans émission de nouvelles actions.»

Les copies des documents détaillés ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à sept cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 778.000,00) divisé en cent mille (100.000) actions, sans désignation de valeur nominale».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. ROCH, F. GASET, A. TARTORAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 janvier 2013. Relation: RED/2013/142. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} février 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013017347/87.

(130020496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Kupari Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.770.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 28 janvier 2013 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 28 janvier 2013, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Accepter la démission de Mauro Cadorin et Andrea La Magra en tant que Gérants avec effet au 1^{er} janvier 2013

2. Nommer Mr. Juan Ignacio FRASCHINI SILVARREDONDA, né le 31 Décembre 1976, à Montevideo, Uruguay, résidant au 1248, Luis Alberto de Herrera of. 369, World Trade Center III, U-11300 Montevideo, Uruguay, en tant que gérant avec effet au 1^{er} Janvier 2013 et pour une durée illimitée;

3. Nommer Mr. Jaime CASTANEDO, né le 22 Novembre 1971 à Mexico, Mexique et résidant au C/Fernan Gonzalez 25, 4^oA, 28009 Madrid, Espagne en tant que gérant avec effet au 1^{er} Janvier 2013 et pour une durée illimitée;

4. Nommer Mme. Magali FETIQUE, née le 1^{er} Février 1981 à Metz, France et résidant au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 1^{er} Janvier 2013 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

KUPARI HOLDING S.à r.l.

Référence de publication: 2013021804/21.

(130026601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

UBP, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.516.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-HUIT JANVIER.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UBP, ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine à L-1720 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 146 516.

La société a été constituée suivant acte dressé par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1267 du 01 juillet 2009, page 60755, et dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié reçu par le prédit notaire Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 19 décembre 2011, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1046 du 24 avril 2012, page 50178.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe ROCH, employé privé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Florence GASET, employée privée, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andréas TARTORAS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million sept cent quarante mille euros (EUR 1.740.000,00), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à cinq cent dix-sept mille cent vingt euros (EUR 517.120,00) au montant de deux millions deux cent cinquante-sept mille cent vingt euros (EUR 2.257.120,00) sans émission d'actions nouvelles.

2. Souscription à l'augmentation de capital de la société par la société Uplace International par l'apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million sept cent quarante mille euros (EUR 1.740.000,00) détenue envers la Société.

3. Modification de l'article cinq (5) des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social précitée.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un million sept cent quarante mille euros (EUR 1.740.000,00) pour le porter de son montant actuel s'élevant à cinq cent dix-sept mille cent vingt euros (EUR 517.120,00) au montant de deux millions deux cent cinquante-sept mille cent vingt euros (EUR 2.257.120,00) sans émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre la souscription et la libération de cette augmentation de capital social comme ci-après énoncé:

Souscription - Libération

L'actionnaire existant la Société Uplace International, ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 123.123, déclare souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et procéder à la libération de cette souscription par l'apport

en nature se composant d'une créance d'un montant total d'un million sept cent quarante mille euros (EUR 1.740.000,00-), qu'elle détient actuellement envers la Société.

L'évaluation de la créance envers la Société est documentée par un bilan de la Société daté du 23 janvier 2013 qui indique que la valeur de la créance apportée à la Société est d'au moins un million sept cent quarante mille euros (EUR 1.740.000,00).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 25 janvier 2013 émis par le Conseil d'Administration de la société Uplace International et par la Société dont il ressort essentiellement que:

1. Uplace International détient la créance envers la Société.
2. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la créance apportée à la Société d'après le bilan annexé est d'au moins un million sept cent quarante mille euros (EUR 1.740.000,00)
3. La créance est certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature de la créance à la Société sera affecté au compte capital social de la Société.

La valeur totale de cet apport en nature est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises agréé indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée qui est établi en date du 28 janvier 2013 par la société G.S.L. Révision S. à r.l., ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, R.C.S. Luxembourg B 156.640, et qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été apporté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital envisagée de EUR 1.740.000,- sans émission de nouvelles actions»

Les copies des documents détaillés ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent cinquante-sept mille cent vingt euros (EUR 2.257.120,00) divisé en cent mille (100.000) actions, sans désignation de valeur nominale».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.700.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. ROCH, F. GASET, A. TARTORAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 janvier 2013 Relation: RED/2013/144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} février 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013017349/93.

(130020633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

GemeloLux Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 157.454.

Der Teilhaber der GemeloLux Soparfi S.à r.l., namentlich GemeloLux SICAV-FIS, hat seinen Gesellschaftssitz von 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, nach 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, verlegt.

Die korrekte Schreibweise des Vornamens von Geschäftsführer – Dr. Engelbrecht - lautet Bernhard.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Februar 2013.

Für GemeloLux Soparfi S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013021200/15.

(130025753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

VPC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 172.513.

L'an deux mille treize, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée «VPC Luxembourg», ayant son siège social au 4a, op der Haart, L-9999 Wemperhardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B 172.513,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2930 du 4 décembre 2012,

dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PRIGNON, réviseur d'entreprises agréé, avec adresse professionnelle au 19, rue de Marbourg, L-9764 Marnach.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, le mandataire des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cinq cents (500) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentés à la présente assemblée.

III. Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1) Agrément à donner à une (1) cession de parts sociales faite par JLP CONSEIL S.A. à un (1) non associé.

2) Divers.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de deux cent cinquante (250) parts sociales faite par JLP CONSEIL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.193,

au non associé, Monsieur Jean-Louis PRIGNON, réviseur d'entreprises agréé, né à Bullange (Belgique) le 15 septembre 1959, avec adresse professionnelle au 19, rue de Marbourg, L-9764 Marnach,

intervenue en date du 15 janvier 2013, aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, les cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social de la société «VPC Luxembourg» sont détenues comme suit:

1. Monsieur Jean-Louis PRIGNON	250 parts sociales
2. JLP CONSEIL S.A.	200 parts sociales
3. Madame Grace GARRAIS	50 parts sociales
Total : cinq cents parts sociales	500 parts sociales

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Prignon, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3010. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017366/63.

(130020256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Luxpromo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 63.828.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Je soussigné, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, certifie ce qui suit, en application de l'article 273 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «loi»):

1. J'ai reçu un projet de fusion par absorption par acte authentique en date du 6 décembre 2012, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 3086 du 27 décembre 2012 et relativement à la fusion par absorption (simplifiée) entre les deux sociétés suivantes:

(i) La société à responsabilité limitée «LUXPROMO II S. à r.l.» (numéro d'identité 1998 24 03 505), la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 63.828, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (€ 12.394,68.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois virgule neuf mille quatre cent soixante-huit euros (€ 123,9468.-) chacune, qui a été constituée sous la dénomination de «SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION, LUXPROMO II, S. à r.l.» suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 458 du 24 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de la réunion des gérants tenue le 20 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 914 du 14 septembre 2004 et suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1021 du 31 mai 2007, et

(ii) La société anonyme «COUVENT IMMOBILIER S.A.» (numéro d'identité 1999 22 00 688), la «Société Absorbée», ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 68.242, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (€ 247.893,52.-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent trente-neuf virgule quarante-six mille sept cent soixante-deux euros (1.239,46762.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Paul HENCKS, en date du 28 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 264 du 16 avril 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 925 du 16 septembre 2004 et suivant acte reçu par le prédit notaire Tom METZLER, en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 986 du 26 mai 2007.

2. Aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées. La fusion a été réalisée un mois après le 27 décembre 2012, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la Société Absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. En ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013 et d'un point de vue légal au 28 janvier 2013 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée a cessé d'exister;

c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

Fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013017433/45.

(130019675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Zidcard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 163.746.

L'an deux mille treize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Sophie CAMPUS, diplômée HEC, née à Charleroi (Belgique) le 27 avril 1978, demeurant à L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André,

détentrice de quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales.

2.- Monsieur Jérôme PITTIE, diplômé HEC, né à Verviers (Belgique) le 28 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer,

détenteur de quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Zidcard" (numéro d'identité 2011 24 36 937), avec siège social à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.746, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2805 du 17 novembre 2011,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze mille euros (€ 95.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille euros (€ 90.000.-) à cent quatre-vingt-cinq mille euros (€ 185.000.-), par l'émission de neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les associés, après avoir constaté que la comparante sub 1.- renonce à souscrire à la susdite augmentation de capital, décident d'admettre Monsieur Jérôme PITTIE, comparant sub 2.-, à la souscription des neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune,

Monsieur Jérôme PITTIE, ici présent, a déclaré souscrire les prédites neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales nouvelles et les libérer par un paiement en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt-quinze mille euros (€ 95.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Répartition du capital social

Suite à la prédite augmentation de capital, le capital social souscrit est réparti comme suit:

1.- Madame Sophie CAMPUS, préqualifiée, quatre mille cinq cents parts sociales	4.500
2.- Monsieur Jérôme PITTIE, préqualifié, quatorze mille parts sociales	14.000
Total: dix-huit mille cinq cents parts sociales	18.500

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille euros (€ 185.000.-), représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Madame Sophie CAMPUS comme gérante de la société et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Jérôme PITTIE, préqualifié, est désormais gérant unique de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Monsieur Jérôme PITTIE déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de l'augmentation de capital faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération de la prédite augmentation de capital ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CAMPUS, PITTIE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2013. Relation: CAP/2013/205. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 janvier 2013.

A. WEBER.

Référence de publication: 2013017383/66.

(130020309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

**Parc Tuntange S.A., Société Anonyme,
(anc. Parc Verluerekascht S.A.).**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2-4, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 172.275.

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARC VERLUEREKASCHT S.A." (numéro d'identité 2012 22 17 095), avec siège social à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 2-4, rue Sébastien Conzémus, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 172.275, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2859 du 24 novembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie HEYNEN, entrepreneur de constructions, demeurant à Hondelange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Patrick PETERS, agent immobilier, demeurant à Genk (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la dénomination sociale en "PARC TUNTANGE S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "PARC TUNTANGE S.A.".

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PARC TUNTANGE S.A.".

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: HEYNEN, J.-M. WEBER, PETERS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 janvier 2013. Relation: CAP/2013/252. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017199/50.

(130020307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Solumat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.517.

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société anonyme PROGEN S.A., avec siège à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, numéro R.C.S. B 78.782, ici représentée par son administrateur délégué pouvant valablement engager la société par sa seule signature, Monsieur Jean-Louis BALTUS, conseiller d'entreprise, né le 22.12.1961 à Aachen, demeurant professionnellement à L-9806 Hosingen, 13/34 Haaptstrooss.

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée société à responsabilité limitée SOLUMAT S.à r.l., avec siège social à L-9806 Hosingen, 13/34, rue Principale, (Matr: 1998 24 05 273)

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 6 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 572 du 6 août 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Capellen, en date du 13 février 2001, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 949 du 2 novembre 2001,

- modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire, alors de résidence à Capellen, en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 910 du 23 octobre 2001,

- modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire, en date du 4 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1554 en date du 29 octobre 2002, R. C. Luxembourg B 102.517.

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de Hosingen vers L-9990 Weiswampach, Duarefstrooss 45, et en conséquence décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

32810

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Louis BALTUS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1029. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017307/51.

(130020480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Bati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 67.826.

En tant que représentante de la société CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD SA, je vous informe de ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société BATI SA avec effet immédiat.

ESCH/ALZETTE, le 21/12/2012.

Cabinet Comptable et Fiscal du Sud sa

BIAGIONI Liviana

Référence de publication: 2013017621/12.

(130020848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

GT Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.822.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par devant, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;

2. Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, né le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société») comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «GT Group S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité professionnelle d'experts comptables, de conseil fiscal, de conseil économique ainsi que l'exécution de toutes expertises fiscales, économiques et financières, d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes autres activités y compris toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant

directement ou indirectement à la profession de comptables, de fiscalistes, de conseils en organisation et toutes autres opérations susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a encore comme objet la fourniture de toutes prestations dans le cadre d'un «Family Office» tels que notamment la conservation, la gestion et la transmission d'un patrimoine financier, professionnel, social et familial ainsi que la prise en charge des affaires personnelles des clients.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

Outre la participation au capital social de la société, tous les actionnaires doivent activement contribuer par leur travail professionnel exercé exclusivement au sein de la société, ou encore au sein de toute filiale, société affiliée, groupement ou organisation qui feraient partie du groupe de la société. La société en retire tous les avantages à charge d'en supporter les frais. Les exceptions à l'activité exclusive sont décidées par un vote à majorité qualifiée (soixante-quinze pour cent (75%) des actions) de l'assemblée des actionnaires, qui en déterminent également l'étendue, les conditions et, le cas échéant, la durée.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) par action.

Art. 6. Toutes les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La cession d'actions entre actionnaires nécessite l'approbation des actionnaires détenant 75% des actions.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent.

Les actionnaires présents et futurs s'engagent encore, le cas échéant, à respecter sans réserve toute(s) convention(s) entre eux, notamment des pacte(s) d'actionnaires visant notamment la stabilisation de l'actionariat.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent ou en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes, à produire en justice ou ailleurs, sont signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou
- par la signature individuelle du/des délégué(s) à la gestion journalière (administrateur(s)-délégué(s)) dans les limites de ses/leurs pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

En cas de difficultés d'interprétation des présents statuts ou de litige entre la société et les actionnaires ou certains d'entre eux, ou tous litiges entre actionnaires en rapport avec cette qualité, le litige sera obligatoirement, à l'exclusion d'un recours aux juridictions de droit commun, soumis à un collège de trois arbitres qui auront seuls compétence exclusive, même en matière de référé, quelle que soit l'urgence. S'il n'y a que deux parties ayant des intérêts opposés,

chacune des parties désignera un arbitre et le troisième sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de l'une ou de l'autre des parties. Si l'une des parties néglige de désigner son arbitre dans les trente (30) jours de la réception de l'injonction qui lui aura été faite par lettre recommandée, cet arbitre sera également désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. S'il y a plus de deux parties, le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg désignera trois (3) arbitres.

En tout état de cause, les arbitres, qu'ils soient désignés par les parties ou par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, doivent être obligatoirement choisis parmi des experts-comptables, le président du collège des arbitres étant choisi par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg parmi les avocats inscrits sur la liste I du Barreau de Luxembourg.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les actionnaires et sans recours.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Thierry HELLERS, préqualifié, cinquante actions	50
Monsieur Gernot KOS, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000.-), se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 2.100,- Euros.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

A. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;

2. Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, né le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

3. La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820.

B. Monsieur Thierry Hellers est nommé président du conseil d'administration.

C. Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire la société à responsabilité limitée G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

D. Le premier mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2017.

E. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs-délégués de la société Monsieur Thierry HELLERS et Monsieur Gernot KOS tous prénommés, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2017.

F. Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hellers, Kos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2012. Relation: RED/2012/1610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 03 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013017857/253.

(130020850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

26pouces.lu, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4773 Pétange, 3, Prinzenberg.

R.C.S. Luxembourg F 9.423.

STATUTS

Les soussignés.

- 1) BIANCO Grégory, président, 3, Prinzenberg L-4773 Pétange, employé privé, de nationalité Luxembourgeoise.
- 2) BAPTISTA David, secrétaire, 23, rue des Champs, L-4431 Belvaux, employé privé, de nationalité Portugaise
- 3) SPINELLI Ettore, trésorier, 43, rue Camille Polfer L-2357 Luxembourg, employé privé, de nationalité Luxembourgeoise

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts, ainsi que la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

I. Dénomination - Siège - Durée et Objet social

1. L'association est dénommée "26pouces.lu" a.s.b.l.
2. Le siège social de l'A.S.B.L est établi dans la commune de Pétange, 3, Prinzenberg L-4773 Pétange.
3. L'association est constituée pour une durée illimitée.
4. L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du VTT (Mountainbike), de promouvoir la pratique du sport loisir dans le respect des règles sportives, du fair play, et de la nature. L'association peut par ailleurs s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales poursuivant le même but ou plus généralement ayant pour but la pratique du sport.

II. Membres

5. L'association est composée de membres actifs et leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à trois. Est admissible comme membre actif toute personne qui en manifeste la volonté et qui est déterminée à observer les dispositions des présents statuts.

6. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

7. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 100 euros, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

8. La qualité de membre se perd:

- par démission volontaire
- en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement
- par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations payées par lui.

III. Assemblée générale

9. L'assemblée générale est composée des membres de l'association tels que définis à l'article 5. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit permis de représenter plus d'un membre.

10. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des

comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

11. Tous les associés ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres actifs présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

12. L'assemblée générale se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée doit être convoquée lorsqu'un cinquième des membres associés en fait la demande.

13. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront sur simple lettre au moins huit jours à l'avance.

14. Toute proposition de résolution signée par au moins un vingtième des membres associés recensés sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Une telle proposition écrite doit être adressée au président de l'association quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

15. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises qu'après que la majorité des deux tiers des voix émises ont marqué leur accord à procéder au vote y relatif. Sont exceptés les points repris sub. 11 ci-dessus.

16. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les statuts.

17. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

18. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

IV. Administration - Gestion journalière

19. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres majeurs au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de trois ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

20. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

21. Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption d'une résolution du conseil. Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent en informer le conseil et s'abstenir de voter. En cas de partage des voix, celle du président ou de son représentant est prépondérante. Il est tenu par les soins du secrétaire, un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises par le conseil. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

22. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger et compromettre. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration représenté par son président en fonctions.

23. Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

24. Dans tous les cas de dissolution, l'actif net de l'association sera affecté à une ou plusieurs associations sans but lucratif, respectivement à une oeuvre de bienfaisances, à désigner par l'assemblée générale.

25. L'association est régie par les dispositions des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas prévu par ces statuts est régi par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pétange, le 1^{er} février 2013.

Grégory Bianco / Spinelli Ettore.

Référence de publication: 2013018400/98.

(130020958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

AIR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.618.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022153/10.

(130026721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Schmitt Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 174.815.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Andreas SCHMITT, Betriebswirt, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Am Jungenwald, 29.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Einführung und Platzierung von Handelswaren und Produkten sowie die Preiskalkulation der Produkte.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „SCHMITT CONSULT S. à r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Dudelange.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herr Andreas SCHMITT, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Andreas SCHMITT, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-3480 Dudelage, 24, rue Gaffelt.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. SCHMITT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 24 janvier 2013. Relation: REM/2013/120. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 31. Januar 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013018428/99.

(130021167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Carbon Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022229/9.

(130027083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.055.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

Par résolutions signées en date du 6 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Robert van 't Hoeft

2. Démission du Gérant B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans

3. Nomination du nouveau Gérant B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée illimitée:

Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée illimitée:

Mr Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013020318/24.

(130023761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Promotions Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.697.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of PROMOTIONS HOLDINGS S.à r.l. (the Meeting), a Luxembourg Société à responsabilité limitée with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, having a share capital of EUR 199,725, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.697 (the Company).

The Company has been incorporated on 3 June 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1169 of 8 November 2005. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 20 February 2009 pursuant

to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 693 of 31 March 2009.

THERE APPEARED:

PROMOTIONS INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg Société à responsabilité limitée with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.602,

here represented by Deman Smit, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 December, 2012.

The appearing party referred above is hereinafter referred to as the Appearing Party. The proxy from the Appearing Party, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The meeting has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Appearing Party holds all the shares in the share capital of the Company
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 31,126,100 (thirty-one million one hundred twenty-six thousand one hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 199,725 (one hundred ninety-nine thousand seven hundred twenty-five Euro), represented by 7,989 (seven thousand nine hundred eighty-nine) Shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to EUR 31,325,825 (thirty-one million three hundred twenty-five thousand eight hundred twenty-five Euro) by way of the issue of 1,245,044 (one million two hundred forty-five thousand forty-four) new Shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind consisting of the claims in an aggregate amount of EUR 155,630,588 (one hundred fifty-five million six hundred thirty thousand five hundred eighty-eight Euro) that PROMOTIONS INVESTMENTS S.a r.l. holds against the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

The Appearing Party then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by an amount of EUR 31,126,100 (thirty-one million one hundred twenty-six thousand one hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 199,725 (one hundred ninety-nine thousand seven hundred twenty-five Euro), represented by 7,989 (seven thousand nine hundred eighty-nine) Shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to EUR 31,325,825 (thirty-one million three hundred twenty-five thousand eight hundred twenty-five Euro) by way of the issue of 1,245,044 (one million two hundred forty-five thousand forty-four) new Shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed by PROMOTIONS INVESTMENTS S.a r.l., prenamed, and they have been paid-up by a contribution in kind consisting of the claims in an amount of EUR 155,630,588 (one hundred fifty-five million six hundred thirty thousand five hundred eighty-eight Euro) that PROMOTIONS INVESTMENTS S.a r.l. holds against the Company, the contribution in kind of the claims is to be allocated as follows:

- EUR 31,126,100 (thirty-one million one hundred twenty-six thousand one hundred Euro) to be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- EUR 124,504,488 (one hundred twenty-four million five hundred four thousand four hundred eighty-eight Euro) to be allocated to the share premium account of the Company.

The reality and the value of the claims have been proved to the undersigned notary by a management certificate issued on 19 December, 2012 by the Company and the interim accounts of said Company as at 19 December, 2012 having been attached thereto which shows that the value of the claims contributed to the Company is worth at least EUR 155,630,588 (one hundred fifty-five million six hundred thirty thousand five hundred eighty-eight Euro).

Such management certificate and interim accounts, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 31,325,825 (thirty-one million three hundred twenty-five thousand eight hundred twenty-five Euro), represented by 1,253,033 (one million two hundred fifty-three thousand thirty-three) Shares of a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The register of shareholders of the Company is amended in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholders of the appearing party, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de PROMOTIONS HOLDINGS S.à r.l. (l'Assemblée), une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 199.725, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.697 (la Société).

La Société a été constituée le 3 juin 2005 par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1169 du 8 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 février 2009 par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 693 du 31 mars 2009.

A COMPARU:

PROMOTIONS INVESTMENTS S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée selon la loi luxembourgeoise, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.602, ici représentée par Deman Smit, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 décembre 2012.

La Partie comparante désignée ci-dessus est désignée ci-après comme la Partie Comparante.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la Partie Comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 31.126.100 (trente et un millions cent vingt-six mille cent euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 199.725 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros), représenté par 7.989 (sept mille neuf cent quarante-vingt-neuf) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 31.325.825 (trente et un millions trois cent vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq euros) par l'émission de 1.245.044 (un million deux cent quarante-cinq mille quarante-quatre) nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par apport en nature consistant en la créance d'un montant total de EUR 155.630.588 (cent cinquante-cinq millions six cent trente mille cinq cent quatre-vingt-huit euros) que PROMOTIONS INVESTMENTS S.à r.l. détient vis-à-vis de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

La Partie Comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 31.126.100 (trente et un millions cent vingt-six mille cent euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 199.725 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros), représenté par 7.989 (sept mille neuf cent quarante-vingt-neuf) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 31.325.825 (trente et un millions trois cent vingt-cinq mille huit

cent vingt-cinq euros) par l'émission de 1.245.044 (un million deux cent quarante-cinq mille quarante-quatre) nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Souscription - Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par PROMOTIONS INVESTMENTS S.à r.l., préqualifiée, et ont été libérées par un apport en nature composé d'une créance de EUR 155.630.588 (cent cinquante-cinq millions six cent trente mille cinq cent quatre-vingt-huit euros) que PROMOTIONS INVESTMENTS S.à r.l. détient envers la Société. L'apport en nature à la Société sera affecté comme suit:

- EUR 31.126.100 (trente et un millions cent vingt-six mille cent euros) seront affectés au compte capital social de la Société;

- EUR 124.504.488 (cent vingt-quatre millions cinq cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit) seront affectés au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de la Société.

La réalité et la valeur des parts apportées a été prouvée au notaire instrumentais par un certificat de la gérance émis le 19 décembre 2012 par la Société, les comptes intérimaires au 19 décembre 2012 de ladite société y étant annexés démontrant que la valeur des créances détenues envers la Société équivaut au minimum à EUR 155.630.588 (cent cinquante-cinq millions six cent trente mille cinq cent quatre-vingt-huit euros).

Ces certificats et comptes intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de EUR 31.325.825 (trente et un millions trois cent vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq euros), représenté par 1.253.033 (un million deux cent cinquante-trois mille trente-trois) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées. »

Troisième résolution

Le registre des associés de la Société est modifié afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des même comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61987. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018121/164.

(130020999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

EasyChange Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.891.

I. Extrait des Résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 novembre 2012

3^{ème} résolution

Il est noté que les Administrateurs ont dorénavant de nouvelles adresses:

- Mr Andréas SWAHN: Lyckebovägen 31, 51840 Sjömarken, Suède
- Mrs Maria SWAHN: Lyckebovägen 31, 51840 Sjömarken, Suède
- Mr Martin SWAHN: Engelbrektskatan 70, 50636 Boras, Suède

4^{ème} résolution

Le Conseil d'Administration a été averti du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes HRT Révision S.A. ayant désormais son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

5^{ème} résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Martin Swahn en tant que Président du Conseil d'Administration. Il exercera cette fonction jusqu'à la fin de son mandat d'Administrateur de la Société.

II. Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle en date du 26 novembre 2012

6^{ème} résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs: Mr Andréas SWAHN, domicilié au Lyckebovägen 31, 51840 Sjömarken, Suède - Me Maria SWAHN, domiciliée au Lyckebovägen 31, 51840 Sjömarken, Suède et Mr Martin SWAHN, domicilié au Engelbrektskatan 70, 50636 Boras, Suède, et du Commissaire aux Comptes: HRT Révision S.A. ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

EASYCHANGE GROUP S.A.

Référence de publication: 2013021143/28.

(130025325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

Par résolutions signées en date du 7 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Robert van 't Hoeft

2. Démission du Gérant B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans

3. Nomination du nouveau Gérant B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013020326/24.

(130024251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Willow Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.722.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of January.

The undersigned, Me Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg hereby certifies that:

A common merger proposal of cross-border merger dated 30 November 2012 between:

1) Zakłady Produkcyjno-Usługowe WOLA sp. z.o.o., a Polish limited liability company, having its registered office at ul. Wiertnicza 52A, 02-952, Warsaw (Poland), registered with Register of Entrepreneurs of the National Court Register: KRS0000064711, NIP:5210124722, absorbing company;

and

2) WILLOW INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B125722, the absorbed company which shall cease to exist,

containing all legal requirements, has been, in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), filled and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg), then published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 December 2012 number 3005, pages 144215 to 144225.

That in accordance with Article 279 (2) of the Law, in case of cross-border merger, the Article 263 paragraph (1) of the Law is not applicable to the absorbed company, so that no shareholder's meeting is required to approve the merger.

The present certificate shall be filed with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg), then published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, all in accordance with the Law.

That as per all the above, it results that all the duties to be done in accordance with the Law at the present time have been duly fulfilled in the Grand-Duchy of Luxembourg and that the common merger proposal is legal and contains all information provided by the Law.

The English version of the present certificate shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de janvier.

Le soussigné, Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, certifie par la présente:

Qu'un projet commun de fusion transfrontalière daté du 30 Novembre 2012 entre:

1. Zakłady Produkcyjno-Usługowe WOLA sp. z.o.o., une société à responsabilité limitée de droit Polonais, ayant son siège social à Ul. Wiertnicza 52A, 02-952, Warsaw (Poland), immatriculée au Register of Entrepreneurs of the National Court Register KRS0000064711, NIP:5210124722, la société absorbante;

et

2. WILLOW INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125722, la société absorbée qui cessera d'exister,

contenant toutes les exigences légales, a été, en conformité avec la loi Luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales modifiée de temps à autre (la «Loi»), déposé et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ensuite publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 décembre 2012 sous le numéro 3005, pages 144215 à 144225.

Qu'en application de l'Article 279 (2) de la Loi, en cas de fusion transfrontalière, l'Article 263 paragraphe (1) de la Loi n'est pas applicable à la société absorbée, de sorte qu'aucune assemblée générale n'est requise pour approuver la fusion.

Ce présent certificat sera déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le tout en conformité avec la Loi.

En conséquence, il résulte de ce qui précède que toutes les formalités dont l'accomplissement est requis par la Loi à la date de ce jour ont été remplies au Grand-Duché de Luxembourg et que le projet commun de fusion est légal et contient toutes les informations prévues par la Loi.

La version anglaise du présent certificat prévaudra.

Référence de publication: 2013018363/57.

(130020096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Est Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.611.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Mi-

ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société EST ENGINEERING S.A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013020538/17.

(130024769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Air Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.432.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022154/10.

(130026720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

REMICH INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.758.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/02/2013.

Pour: REMICH INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013020848/16.

(130024427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Ebony Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.678.

Extrait des résolutions écrites pris par l'associé unique en date du 11 février 2013

En date du 11 février 2013, l'associé unique d'Ebony Properties S.à r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De nommer Mrs. Christelle Ferry, née le 10 Octobre 1970 à Metz (France), résidante professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 février 2013 et pour une durée indéterminée;

- De nommer Mr. Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 février 2013 et pour une durée indéterminée;

- D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de la Société avec effet immédiat; et

- De changer le siège social de la Société au 7 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013021144/20.

(130025839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.286.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 février 2013 que:

1. La démission de Monsieur Jan Oversteys, gérant de catégorie A de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} février 2013; et

2. Monsieur Jeffrey Tallyen, né le 15 septembre 1963 en Pennsylvanie, Etats uni d'Amérique, demeurant professionnellement au 6, Lenneke Marelaan, Alma Court Building 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021772/18.

(130026000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Fri-el International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.985.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fri-el International Holding S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013021177/12.

(130025672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.470.

—
Extrait de la lettre de résignation du 5 février 2013:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 5 février 2013:

- Mr Philippe Setbon, Membre du Conseil d'administration, 7 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Pour Generali Hedge Funds Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Guillaume ANDRE / Benjamin WACKER

Director / Associate Director

Référence de publication: 2013021206/16.

(130025127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Inovalis Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.740.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Messieurs Stéphane AMINE, David GIRAUD et Fadi CALEDIT, tous trois gérants de catégorie A de la Société, a été transféré de 9, avenue Hoche, F-75008 Paris au 52, rue Bassano, F-75008 Paris, et ce à compter du 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013021235/13.

(130025514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Compagnie Francilienne d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.411.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013021645/13.

(130026087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Catalyst Alpha 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.794.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013021624/12.

(130026036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Clearlink Investment Management, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.136.

EXTRAIT

Avec effet au 8 février 2013, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société à responsabilité limitée CLEARLINK INVESTMENT MANAGEMENT enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158136.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013021627/16.

(130026626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Cube Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 154.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2013021631/11.

(130026634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Comparco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.696.

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet au 16 août 2012 au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 16 août 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Monsieur Georges RAPAILLE

Référence de publication: 2013021648/15.

(130026117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

CG Com S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 170.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2013021637/11.

(130026633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

CHC Helicopter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.574.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013021638/12.

(130026603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

CHC Helicopter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.673.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013021639/12.

(130026628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Coop Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 17, rue Dr Herr.
R.C.S. Luxembourg B 99.355.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 05 février 2013 que:

1. Monsieur Jean-Paul AZZOLIN est remplacé dans sa fonction d'administrateur par Madame Sara SZYLAR avec adresse professionnelle au 27 Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019.

2. Madame Anne SCHMITT est remplacée dans sa fonction de commissaire aux comptes par Madame Manuela MA-RAITE demeurant au 27 Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019.

3. Conformément à l'article 2 des statuts, le conseil d'administration a pris, lors de sa réunion du 05 avril 2013, la décision de transférer le siège social à l'adresse suivante:

73, Grand Rue L-9051 ETTTELBRUCK.

Luxembourg, le 05 février 2013.

Pour extrait conforme

COOP MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013021656/19.

(130026156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Clear Sky, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEAR SKY S.A.

R. LEONARD / P.-S. GUILLET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013021641/12.

(130026592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Cogeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 102.047.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COGECO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013021644/11.

(130026039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Connexion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 69.593.

—
Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Nell ZEELIE

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013021651/12.

(130026240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Europe et Croissance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 132.827.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'assemblée générale tenue le 30 novembre 2011:

- que Monsieur Jean-Lin BERGE est démissionnaire de ses fonctions de Gérant avec effet au 30 novembre 2011;
- que l'Assemblée a décidé de modifier le mandat de gérant de Monsieur DENIS en le nommant Gérant de catégorie A en lieu et place de gérant de catégorie B.

Suite à ces résolutions, la société est gérée par deux gérants de catégorie A à savoir Messieurs Daniel GHEZA et Philippe DENIS, demeurant professionnellement à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A.

Pétange, le 30 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Ph. DENIS / D. GHEZA

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013021700/19.

(130026268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Diamond 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.693.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12 FEV. 2013.

Für: DIAMOND 45, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013021670/16.

(130026309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

DP World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 113.052.

—
Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021682/11.

(130026004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Ecolab Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.182.506,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.397.

—
EXTRAIT

En vertu de l'acte de contribution daté du 4 février 2013, Ecolab Co. a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à Ecolab US 1 GP dont le siège social se situe au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington,

New Castle, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique et enregistrée au Delaware secretary of state, division of corporations sous le numéro 5283342.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013021689/17.

(130026451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Alucard Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.859.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022157/10.

(130027051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Defibresil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.382.

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEFIBRESIL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 125.382,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 931 du 21 mai 2007,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1300 du 07 juillet 2009.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (594) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 59.400,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/264. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013016954/59.

(130020437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Lion/Rally Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.330.805,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.055.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 janvier 2013

En date du 14 janvier 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Messieurs Bartosz Kolacinski et David Alan Bailey en tant que Gérants A de la Société avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Ryan Lee, né le 19 août 1968 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à Vrisi Villa 4, Appartement 4, 87 Archiepiskopou Makariou III, 8300 Konia, Chypre, en tant que Gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Grant Winterton, né le 18 juin 1970 à Coffs Harbour, Australie, demeurant au 70, Mosfilmskaya Street, Appartement 768, 121096 Moscou, Russie, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Ryan Lee
- Grant Winterton

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard Brekelmans
- Elizabeth Timmer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013021815/29.

(130026551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.
